

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DE LOCMIQUÉLIC

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 06/06/2024 |
| Reçu en préfecture le 15/06/2024 |
| Publié le 24 juin 2024 |
| ID : 056-265600536-20240603-D2024_017BIS-DE |

Le trois juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 30 mai 2024

Étaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC,

Absents excusés : Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL

Absents : François NICOLLE, Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2024-017 - CONVENTION INTERCOMMUNALE 2024 - LES RIVES CREATIVES

Exposé :

Depuis 2021, des Rives Créatives a pour objectifs de favoriser le lien social au travers d'une pratique artistique et culturelle et de permettre la rencontre entre des personnes d'âges et d'horizons différents.

Le projet s'appuie sur une forte dimension partenariale entre services municipaux (culturels et sociaux), des acteurs culturels (Quai9, réseau des médiathèques Médiarade, Cie Arti-Zanat'...) et des associations du champ social (Restos du Coeur, Secours populaire).

Cela permet non seulement la mixité sociale et générationnelle des personnes qui participent mais aussi un accompagnement plus global des personnes qui en ont besoin.

La présente convention définit le cadre de la coopération annuelle entre la Cie Arti-Zanat', les communes et les CCAS de Riantec, Locmiquélic et Port-Louis. Elle a pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles les communes et/ou CCAS apportent leur soutien y compris financier au projet des Rives Créatives.

Le projet s'articule autour d'ateliers de pratique artistique et de sorties culturelles :

- 1- Un atelier de création et d'accompagnement par le théâtre, proposé par la compagnie Arti-Zanat'.
- 2- Un parcours culturel à co-construire avec les participants est mis en œuvre en partenariat avec Quai 9 à Lanester et d'autres partenaires culturels du territoire.
- 3- Théâtre en correspondance : Pour cette nouvelle étape du projet, il a été convenu avec les partenaires d'expérimenter un nouveau volet du projet qui permettrait de toucher les personnes les plus isolées, ne pouvant sortir de chez elles.

A titre d'information, la répartition financière pour 2024 est prévue, comme suit :

| | CCAS | Communes |
|-------------|--------|----------|
| Riantec | 500 € | 500 € |
| Locmiquélic | 1000 € | - |
| Port-Louis | 500 € | 500 € |

Proposition :

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser Mr Le Président ou son Vice-Président à signer la convention annexée.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 15/06/2024
Publié le [illegible] est approuvée à l'unanimité
ID : 056-265600536-20240603-D2024_017BIS-DE

Décision :

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 3 juin 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire

